

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°25-286

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Monsieur Franck, André CHAUVEAU DANS LE CADRE
DE LA CÉLÉBRATION DE MARIAGE**

Le Maire de la Ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-18,

CONSIDERANT la nécessité de célébrer le mariage de samedi 5 juillet 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Franck, André CHAUVEAU né le 23/12/1964 à Viry-Châtillon (Essonne), Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en nos lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour la célébration le mariage du samedi 5 juillet 2025 à :
- 16h00 entre Madame Oleksandra SEMILIAK et Monsieur Igor VLADICESCU

ARTICLE 2 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Procureur de la République d'Evry-Courcouronnes
- Monsieur le Maire
- Service Affaires Générales
- L'intéressé.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 27 mai 2025

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

